

Coopératives

LA RÉMUNÉRATION EN DÉBAT

Depuis les États généraux de l'alimentation et la loi Egalim 2, la question de la rémunération de l'associé coopérateur interroge toujours.

La relation entre une coopérative et son adhérent n'est pas toujours un long fleuve tranquille, surtout lorsque la question de la rémunération de la production devient épineuse. Elle faisait partie des thèmes abordés lors du congrès de l'Association française de droit rural, qui s'est déroulé à Dijon du 15 au 16 octobre 2021.

« Il est ressorti des États généraux de l'alimentation, en 2017, que les coopératives ne rémunéraient pas assez équitablement leurs membres, qu'elles capturaient une partie de leur valeur, a déclaré Samuel Crevel, avo-

cat au barreau de Paris. Les coopérateurs entretiennent assez facilement les croyances et attendent des coopératives beaucoup plus qu'elles ne peuvent leur donner. Les coopératives font valoir de leur côté qu'elles sont tributaires des prix des marchés et ne peuvent pas faire de miracles. »

